



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 14 mai 2008
cdpc-bu/docs 2008/cdpc-bu (2008) 13 - f

CDPC-BU (2008) 13

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS **(CDPC)**

Bureau **(CDPC-BU)**

Strasbourg, 13-14 mai 2008

Liste de décisions prises lors de la réunion du Bureau du CDPC

Le Bureau du CDPC a décidé :

1. **Crime pharmaceutique: Comité PC-S-CP (Groupe de spécialistes sur la contrefaçon de produits pharmaceutiques)**
 - de prendre note des informations orales transmises par M. Claude Debrulle, Président du PC-S-CP, sur l'issue des trois réunions du Groupe qui se sont tenues de novembre 2007 à mars 2008, et de féliciter le Groupe pour ses travaux ;
 - d'examiner le projet de rapport final établi par le PC-S-CP proposant des éléments importants à inclure dans une convention qui pourrait être adoptée par le Conseil de l'Europe en vue de combattre la contrefaçon de produits médicamenteux et d'équipement médical et autres infractions pénales apparentées nuisibles à la santé publique, et de le soumettre à la session plénière du CDPC pour approbation;
 - d'examiner, à la suite des discussions sur les prochaines activités à mener dans ce domaine, un projet de mandat révisé du PC-S-CP, chargeant notamment ce groupe d'établir un avant-projet de convention contre la contrefaçon de produits pharmaceutiques et autres infractions pénales pharmaceutiques apparentées;
 - de soumettre ce mandat révisé à la session plénière du CDPC pour approbation et transmission au Comité des Ministres en vue de son adoption;
 - de demander au Secrétariat de préparer également le projet de mandat d'un Comité d'experts avec la participation pleine et entière de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, qui serait chargé d'examiner le projet de convention établi par le PC-S-CP et de le soumettre ensuite à la session plénière du CDPC en 2009 pour approbation et transmission au Comité des Ministres en vue de son adoption;
 - de soumettre ce mandat à la réunion plénière du CDPC pour approbation et transmission au Comité des Ministres en vue de son adoption;
 - de prendre acte que le poste de Secrétaire du PC-S-CP est actuellement vacant et d'exprimer son souhait qu'il soit pourvu au plus vite, considérant qu'un retard en la matière risquerait de poser des problèmes concernant le délai envisagé pour les travaux futurs dans ce domaine ;

Mailbox : dgi.cdpc@coe.int
Website : www.coe.int/cdpc

2. Conférences des Ministres de la Justice du Conseil de l'Europe

a. Suites à donner à la 28^e Conférence (25 et 26 octobre 2007, Lanzarote)

- s'agissant de la résolution n°1 adoptée par les Ministres de la Justice sur l'accès des immigrants et des demandeurs d'asile à la justice, de noter que, lors de sa dernière réunion (avril 2008), le PC-OC a adopté un questionnaire sur les relations entre les procédures d'asile et les procédures d'extradition, questionnaire qui sera adressé à l'ensemble des délégations du PC-OC et auquel elles devront répondre avant le 1^{er} septembre 2008, conformément aux instructions données par le Bureau au PC-OC de prendre en compte la situation dans les différents Etats membres;
- s'agissant de la résolution n° 2 sur une justice adaptée aux enfants adoptée par les Ministres de la Justice, de noter que, suite à la décision prise par le Bureau sur ce point lors de sa dernière réunion en janvier, le Secrétariat a désigné un consultant (Mme Turkovic, ancienne vice-présidente du PC-ES) en vue de rédiger pour le compte du CDPC un rapport sur le volet pénal, rassemblant des éléments sur les dispositions existantes en la matière à l'échelon national et international;
- d'inviter le CDPC à débattre de ce rapport lors de sa prochaine réunion plénière;
- de prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les suites à donner à ce rapport ;

b. Préparation de la 29^e Conférence (17 au 19 juin 2009, Tromsø, Norvège)

- de prendre note du fait que la 29^e Conférence des Ministres européens de la Justice se déroulera en Norvège en juin 2009, ainsi que des informations communiquées par le Secrétariat quant à l'avancement des préparatifs de la Conférence;
- de procéder à un débat préliminaire sur les thèmes qui pourraient être évoqués lors de la Conférence, au vu des informations fournies par le Secrétariat sur les thèmes ci-après actuellement à l'étude, sous le titre général « Une société plus sûre pour les citoyens européens » :
 - o « Les violences domestiques/la violence à l'égard des femme, y compris la violence exercée sur des enfants » (proposition des autorités norvégiennes);
 - o « Les délinquants dangereux »;
- de proposer que ce point soit discuté par le CDPC en séance plénière au début de sa réunion de juin, afin de permettre aux membres du Bureau de faire savoir ce que pense le CDPC de ces thèmes aux représentants d'autres comités directeurs impliqués dans la préparation de la conférence (CDCJ et CDDH);
- de prendre note de la proposition d'une délégation d'ajouter un thème intitulé "Coopération internationale en matière pénale et justice pénale transnationale", tout en considérant qu'il serait préférable de faire de cette question le thème d'une prochaine conférence des Ministres européens de la Justice ;

3. Avis du Conseil consultatif de procureurs européens (CCPE)

- d'examiner et de modifier le projet de commentaires sur l'avis du CCPE intitulé « Moyens d'améliorer la coopération internationale dans le domaine pénal »;
- de proposer d'adopter en session plénière ces commentaires tels que modifiés et de transmettre l'avis du CCPE au Comité des Ministres Opinion en même temps que lesdits commentaires ;

4. Recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour informations et commentaires éventuels du CDPC : Recommandation 1828 (20087) : « Disparition de nouveaux-nés aux fins d'adoption illégale en Europe »

- d'examiner et de modifier le projet d'avis du CDPC sur la Recommandation 1828 (2008) de l'Assemblée parlementaire « Disparition de nouveaux-nés aux fins d'adoption illégale en Europe »;
- de charger le Secrétariat d'envoyer, pour commentaires, le projet d'avis tel que modifié à toutes les délégations du CDPC et de transmettre l'avis au Comité des Ministres si aucune observation ne lui parvient avant le 21 mai 2008 ;

5. **Violence domestique, y compris à l'égard des femmes**

- de prendre note de l'avis de la Task force pour combattre la violence à l'égard des femmes, y compris les violences domestiques (EG-TFV) - adopté lors de la dernière réunion de la Task Force (1-4 avril 2008) -, sur l'étude de faisabilité d'une convention sur la violence domestique, étude adoptée par le CDPC à sa réunion plénière en juin 2007;
- de procéder à un échange de vues avec Mme Dubravka Simonovic (Vice-présidente de la Task Force), conviée par le Président du CDPC à la réunion du Bureau, et de débattre de diverses questions et options relatives aux travaux futurs du Conseil de l'Europe dans ce domaine ;
- de noter que Mme Simonovic a présenté la position de la Task Force concernant la possibilité d'élaborer une future convention en la matière et, en particulier, que la Task Force et le Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) considèrent que cette convention devrait traiter de la violence à l'égard des femmes;
- de transmettre l'avis de la Task Force, ainsi que les recommandations qu'elle a déjà adoptées, au CDPC;
- d'inviter le CDPC plénier à prendre note de l'avis de la Task Force, ainsi que de sa position concernant la possibilité d'élaborer une future convention en la matière;
- d'inviter le CDPC plénier, tout en prenant acte de la position de la Task Force, à envoyer au Comité des Ministres son étude de faisabilité d'une convention sur la violence domestique, ainsi que l'avis de la Task Force sur cette étude ;

6. **Désignation d'un représentant du CDPC auprès de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et du Conseil consultatif des juges européens (CCJE)**

- dans l'hypothèse où il n'y aurait aucun volontaire pour ces postes, de proposer au CDPC plénier que les membres du Bureau se chargent de représenter le CDPC lors des réunions de ces instances, si une telle représentation paraît nécessaire au vu de leur ordre du jour ;

7. **Conseil de coopération pénologique (PC-CP)**

a. **Projet de Règles européennes pour les délinquants mineurs**

- de prendre note des informations fournies oralement par la Présidente du PC-CP, Mme Sonja Snacken, concernant le travail du Conseil sur l'avancement de la préparation du projet sur les Règles européennes pour les délinquants mineurs et de féliciter le Conseil pour le travail accompli ;
- de prendre note du projet de recommandation sur les Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions et de mesures, ainsi que son exposé des motifs tel que finalisé par le PC-CP à sa 58^e réunion (31 mars – 4 avril 2008), et de les transmettre au CDPC pour approbation et transmission au Comité des Ministres pour adoption;
- de faire les propositions ci-après sur l'organisation des travaux concernant l'approbation du projet de recommandation à la session plénière du CDPC:
 - o de charger le Secrétariat de la préparation, en tant que documents de travail pour le CDPC plénier, des nouvelles versions du projet de recommandation et de son rapport explicatif indiquant dans des notes de bas de page toutes propositions écrites spécifiques d'amendements faites par les délégations sur chacune des règles ;
 - o de charger le Secrétariat de regrouper dans un autre document les commentaires plus généraux faits par les délégations ;

b. **Travaux récents et à venir du Conseil de l'Europe relatifs aux questions pénitentiaires, notamment à la liberté conditionnelle**

- de prendre note de ce que le PC-CP a débuté ses travaux sur un projet de recommandation concernant la liberté conditionnelle et l'assistance aux anciens détenus en Europe à sa 56^e réunion en décembre 2007 et que, suite à la décision du Bureau d'accélérer la finalisation du projet de recommandation sur les Règles européennes pour les délinquants mineurs, la poursuite des travaux sur la liberté conditionnelle a été reportée à la réunion suivante du PC-CP en octobre 2008 ;

- de proposer au CDPC une prolongation du mandat *ad hoc* du PC-CP jusqu'au 30 septembre 2009;
- de prendre note des propositions faites par le PC-CP concernant les suites à donner aux conclusions adoptées à la 14^{ème} Conférence des Directeurs des administrations pénitentiaires (CDAP), qui a eu lieu à Vienne du 19 au 21 novembre 2007;
- de discuter le contenu du document « Priorités et activités actuelles et futures du PC-CP », de considérer que le sujet relatif aux prisonniers étrangers devrait être inséré parmi les priorités du PC-CP et de soumettre ces propositions au CDPC plénier pour approbation ;

c. Eléments d'information

- de noter que trois nouveaux membres du PC-CP seront élus à la prochaine session plénière du CDPC et de noter les noms des candidats présentés à ce jour;
- de se féliciter du fait qu'il est possible de rétablir le financement de SPACE I et SPACE II ; de noter que ceci est envisagé dès 2008.

8. Mandats révisés : PC-OC, PC-CP, PC-S-CP & MONEYVAL

- d'examiner les mandats révisés du PC-OC, du PC-CP, du PC-S-CP et de MONEYVAL ;
- de soumettre ces mandats révisés au CDPC plénier pour approbation et transmission au Comité des Ministres pour adoption ;
- quant au mandat révisé du PC-CP, de demander au Secrétariat de fournir des informations sur les raisons d'accorder le statut d'observateur à deux nouvelles organisations non-gouvernementales ;
- pour ce qui est du mandat révisé de MONEYVAL, d'exprimer son opinion sur le fait que l'extension du nombre d'experts scientifiques pourrait être l'occasion pour MONEYVAL d'améliorer son expertise dans le domaine de la coopération internationale, conformément au point 4.vi de son mandat ;

9. Méthodes de travail du CDPC et de son Bureau

- d'adopter le document révisé « Méthodes de travail du CDPC et de son Bureau » et de le soumettre au CDPC plénier pour approbation;

10. Informations transmises par le Président du CDPC

a. Article 23 de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées (STCE N°112)

- de prendre note des informations transmises sur ce point par M. Branislav Boháčik, Président ;

b. Cybercriminalité

- de prendre acte des informations transmises par M. Branislav Boháčik sur les évolutions dans le domaine de la cybercriminalité, en particulier sur les résultats de la conférence organisée par le Conseil de l'Europe du 1^{er} au 3 avril 2008 et sur la réunion du TC-Y des 3 et 4 avril 2008 ;

11. Informations transmises par le Secrétariat

a. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) : extradition simplifiée

- de prendre acte du rapport de synthèse de la 5^e réunion élargie du Groupe restreint d'experts sur la coopération internationale (PC-OC Mod) et de la liste des décisions prises à la 54^e réunion plénière du PC-OC ;

Préparation de textes normatifs relatifs à la Convention européenne d'extradition:

- de prendre acte des progrès réalisés par le PC-OC dans la rédaction du 3^e Protocole additionnel à la Convention européenne sur l'extradition, qui complètera la Convention en simplifiant les procédures d'extradition dans les cas où les personnes concernées consentent à leur extradition ;

- de noter les décisions prises par le PC-OC sur l'établissement de textes normatifs sur les compensations, les délais et la règle de la spécialité dans les procédures d'extradition ;

Mise en œuvre de mesures pratiques :

- de prendre acte de la présentation du Secrétariat concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de mesures pratiques pour améliorer l'application des conventions pertinentes (liste de points de contact et base de données sur les procédures nationales d'extradition et d'assistance juridique mutuelle dans les affaires pénales) ;

b. CODEXTER

- de prendre note des informations communiquées à la dernière réunion du CODEXTER ;

12. Dates de la prochaine réunion

- de s'accorder à ce que le Bureau tienne sa prochaine réunion en novembre 2008 et que la réunion plénière du CDPC en 2009 devait avoir lieu en septembre, après le Conférence des ministres de la Justice.